

LA LETTRE DU HERISSON

BIMENSUEL n° 37 15 JAN 85

G.E.P.O.P.

Groupe Environnement Protection Ornithologie en Picardie
Musée de Picardie - Rue de la République - 80000 AMIENS

SPECIAL BILAN DE LA VIE ASSOCIATIVE



AVERTISSEMENT

Dans ce rapport, afin de ne pas charger inutilement le texte, nous avons fréquemment utilisé les sigles des associations.

On pourra se reporter utilement à l'annexe qui donne la liste des associations.

Cette étude a été réalisée par Clément WITTMAN avec la participation de J.P. RAFFIN, J.P. LE DUC, D. BEGUIN et de toutes les associations membres de la FFSPN.

S O M M A I R E

INTRODUCTION

I - LES CONDITIONS DE REALISATION DE L'ENQUETE

- Méthode
- Constat

II - LES RESULTATS DE L'ENQUETE ET LES COMMENTAIRES

- Structure associative
- Les adhérents et les personnes concernés
- Les actions entreprises
- Les salariés
- Le financement des associations

III - CONCLUSION

IV - ANNEXES

1. Lettre de commande
2. Questionnaire type
3. Résultats d'une enquête partielle sur les salariés des associations
4. Liste des associations adhérentes à la FFSPN

INTRODUCTION

Les termes d'"association" et d'"environnement" recouvrent, en France, des réalités fort diverses.

L'étude entreprise n'a pris en compte que les associations dotées d'un fonctionnement démocratique (responsables élus par des adhérents versant une cotisation volontaire).

En ce qui concerne le qualificatif "d'environnement", il est souvent revendiqué par un large éventail du monde associatif comprenant aussi bien des associations sportives que des associations familiales ou d'usagers divers qui tirent parti de la qualité de l'environnement sans pour autant faire de sa défense leur activité principale. Aussi, cette étude s'est-elle centrée sur les associations qui ont pour objet essentiel la sensibilisation, l'information et l'éducation du public en matière de patrimoine naturel ainsi que sa défense. Les activités de ces associations les conduisent fréquemment, de plus, à mener une politique de maîtrise et de gestion de territoires propres ou dépendant de collectivités diverses.

Qu'est ce qu'une association de l'Environnement ?

Lorsque le président du CNVA a demandé à la FFSPN de réaliser une enquête sur le bilan 1983-1984 des "associations de l'Environnement", nous nous sommes posé la question et avons cherché à y répondre.

Il faut d'abord constater que le terme "environnement" peut être compris de manières fort diverses selon les interlocuteurs et recouvrir des secteurs d'activité multiples selon la définition que l'on en donne. Pour un naturaliste, le terme "environnement" pourra être pris au sens de "biotope" qu'il revêt souvent dans la littérature scientifique anglosaxonne auquel il semble bien qu'il ait été emprunté, même s'il a ensuite été utilisé sous d'autres acceptations

S'il l'on parle de l'"environnement" de l'homme, toutes les activités humaines sont concernées et il faut alors considérer comme "associations de l'environnement" toutes les associations prenant en compte tel ou tel aspect des activités humaines, c'est à dire en définitive la grande majorité sinon, l'ensemble du monde associatif. Est-ce raisonnable ?

Devant un tel dilemme, nous avons cherché des critères pouvant être réputés objectifs et discriminants et qui permettent une approche opérationnelle : séparer les associations de l'environnement... des autres.



L'appartenance à la liste des associations recevant une aide du Ministère de l'Environnement.

Publiée tous les 2 ans, cette liste, non encore parue pour la période de 1983-1984, donne pour les années précédentes, un inventaire exhaustif des bénéficiaires des subventions accordées par le Ministère de l'Environnement.

L'analyse de cette liste révèle une très grande hétérogénéité. A côté d'associations oeuvrant de longue date en matière d'environnement figurent des groupements qui semblent bien n'avoir que des actions très ponctuelles en ce domaine, par exemple: l'Association amicale des ingénieurs et anciens élèves de l'Ecole nationale des Ponts et Chaussées, l'Association "Les musiques de la boulangère" ; l'Association périgourdine d'action culturelle, l'Atelier de communication sociale et culturelle, l'Atelier populaire d'art et de plastique, le Groupement des associations de propriétaires d'appareils électriques à vapeur, l'Institut français du pétrole, Radio La Rochelle, la Société des Ingénieurs de France, l'Association régionale des oeuvres éducatives et de vacances de l'éducation nationale, l'Association française des automobilistes ou le Comité d'aide sociale du Ministère de l'équipement et du logement.



* L'appartenance au Haut Comité à l'Environnement.

Sur 75 membres, le HCE compte 11 représentants d'associations. Ce sont pour l'essentiel, des associations préoccupées de la sauvegarde du patrimoine naturel (7), de la lutte contre les pollutions et nuisances (2), d'initiation à l'environnement (1), d'information législative (1), de chasse (1) et de pêche (1). Des secteurs entiers de "l'environnement" ne sont pas représentés (Sites, Patrimoine architectural, cadre de vie, etc.). Il n'apparaît donc pas que ce critère puisse seul être retenu.



* L'agrément au titre de la loi du 10 juillet 1976 relative à la protection de la nature.

Le législateur a donné en 1976 aux associations la possibilité d'ester en justice dans le domaine d'application de cette loi ainsi qu'au titre des articles L 121.8 et L 160.1 du code de l'urbanisme.

Pour ce faire, les associations doivent établir un dossier administratif donnant lieu à agrément national, interdépartemental, départemental, intercommunal ou communal.

L'examen tant de la procédure d'agrément que des listes d'associations agréées révèle que :

- . l'agrément n'est pas la reconnaissance d'une activité dans un domaine donné mais la possibilité réglementaire délivrée par l'autorité administrative d'intervenir au plan juridique.
- . certaines "associations d'environnement" n'ont pas demandé cet agrément, car elles ne souhaitent pas situer leur action dans un contexte judiciaire.
- . d'autres "associations d'environnement" bien qu'ayant sollicité et obtenu l'agrément n'en font pas l'usage prévu par la loi et se contentent du label.
- . de nombreuses associations, notamment d'éducation populaire, ont obtenu leur agrément (l'administration a considéré qu'il n'y avait pas de raison objective de leur refuser) mais les activités qu'elles ont dans le domaine de l'environnement ne représentent qu'une faible partie.



* Les déclarations d'objectifs des "associations d'environnement".

Comme on l'a vu plus haut, la notion d'environnement est mal cernée et tous les secteurs associatifs peuvent se prévaloir de préoccupations d'environnement qui de fait, apparaissent aussi bien chez les associations de protection de la nature, les associations agricoles ("les gardiens de la nature"), les chantiers de jeunes, les associations de la défense des paysages, les usagers des transports en commun, les associations de consommateurs, etc.

Il apparaît vite qu'aucun de ces critères n'est satisfait. Qu'en est-il de leur addition et du résultat si l'on adjoint les modalités d'activités sur l'environnement ? Nous avons obtenu un certain classement des associations qui peuvent à juste titre se revendiquer "d'environnement".

- les associations de ceux qui "exploitent" tout ou partie de l'environnement (prélèvement). ce sont :

- . Agriculteurs (au sens large, c'est à dire y compris agriculteurs, pisciculteurs, etc),
- . Forestiers
- . Chasseurs
- . Pêcheurs
- Les associations de ceux qui "utilisent" l'environnement à des degrés divers
 - . Sportifs de plein air (de l'alpinisme à la randonnée motorisée),
 - . Mouvements de jeunesse - chantiers
 - . Tourisme de plein air (à pied, à cheval, en bateau, etc.)
 - . Consommateurs (qualité des eaux..)
- les associations de ceux qui "défendent" l'environnement à des fins propres ou générales
 - - les associations dites d'environnement
 - . sites et paysages
 - . Patrimoine historique
 - . lutte contre les pollutions et nuisances
 - . cadre de vie (les comités de défense..)
 - - les associations d'initiation à l'environnement
 - . UNCPIE, Jeunes pour la nature, etc
 - . Mouvements de jeunesse
 - . Associations de protection de la nature
 - Les associations d'étude et de protection de la nature:

Ne disposant pas de critères objectifs permettant de définir ce qu'était ou n'était pas une association d'environnement, ne pouvant traiter (en un laps de temps de 2 mois et demi..) de l'ensemble de celles qui sont concernées à des titres divers par l'environnement, nous avons choisi de n'étudier qu'un secteur restreint : celui des associations d'étude et de protection de la nature et ce pour les raisons suivantes :

- ce sont des associations de type loi 1901, où l'adhésion est volontaire et le fonctionnement démocratique (les pouvoirs publics ne siègent pas en tant que tels dans les structures de décision et n'interviennent pas dans la nomination des responsables), ce qui n'est pas le cas de toutes les associations que l'on peut dire d'environnement.

- elles ont une activité spécifique
 - a) de sensibilisation et d'initiation
 - b) d'étude et de gestion (pour le compte de l'état ou de collectivités locales par le biais de conventions aux formes variées)
 - c) enfin de défense, dans un but d'intérêt général du patrimoine naturel et de la qualité de l'environnement
 - d) la protection du milieu naturel est leur objectif essentiel

- elles sont regroupées pour la très grande majorité au sein d'une coordination nationale, la Fédération Française des Sociétés de Protection de la nature créée en 1968.

L'analyse qui suit est donc un bilan de la vie associative dans un secteur particulier de l'environnement, celui des associations de protection de la nature.

LES CONDITIONS DE REALISATIONS DE L'ENQUETE

METHODE

C'est par le biais d'un questionnaire adressé aux associations qu'a été entamée l'étude. Ce questionnaire a été conçu selon une trame préétablie adaptée aux associations se préoccupant d'environnement.

Il a été envoyé aux associations membres de la Fédération Française des Sociétés de Protection de la Nature (FFSPN) et à leurs sections départementales lorsqu'elles disposent de telles structures. Un total de 300 questionnaires a été ainsi adressé aux niveaux national, régional et départemental.

Avant de présenter et d'analyser les données obtenues, il faut noter que l'enquête a commencé au début des vacances (lettre de commande du 11 juillet 1985). La période estivale n'est pas la meilleure époque pour réaliser une telle étude auprès d'un mouvement associatif dont les responsables sont en très grande majorité des bénévoles. Cette donnée a passablement ralenti le rythme des réponses.

Il a donc été nécessaire, pour obtenir un résultat satisfaisant, de procéder à des relances postales puis téléphoniques (75% des cas) en septembre.

La Corse ne figure pas dans cette étude. En effet, il n'y a pas d'association adhérente à la FFSPN dans cette région. Il existe une multitude d'associations mais aucune structure départementale ou régionale.

CONSTAT

1°- Les réponses

Tous les questionnaires envoyés ne nous ont pas été retournés. Certains comportent des réponses incomplètes. Cependant, les relances téléphoniques ont permis de disposer de tous les renseignements manquants pour toutes les structures importantes.

Les résultats présentés ici ne peuvent donc prétendre à l'exhaustivité absolue, mais notre connaissance du monde associatif de la protection de la nature nous permet de penser que les chiffres obtenus (et donc leur exploitation) sont représentatifs de la réalité. En tout cas, si erreur il y a, elle doit être faible et par défaut.

2°- Contenu

De nombreuses structures ont rencontré des difficultés importantes pour chiffrer le nombre de personnes concernées par leurs activités de protection de la nature. En particulier, il est impossible de disposer d'une évaluation chiffrée de l'impact des communiqués de presse, articles de revues ou émissions radio et télé. La fréquentation des expositions, gratuites la plupart du temps, est difficile à préciser a posteriori.

Les évaluations figurant dans ce chapitre sont donc vraisemblablement très sous estimées.

Il faut remarquer que, grâce à la demande du CNVA, nombre d'associations se sont posées, pour la première fois, la question de la nécessité d'une mesure de leurs activités. Animées, voire gérées par des bénévoles (l'engagement de permanents est un phénomène relativement récent) les associations

de protection de la nature sans cesse sur le qui-vive (on les appelle souvent les "pompiers de l'environnement") se sont bien plus attachées à développer leurs actions qu'à recueillir ou faire la synthèse des données les caractérisant. Cette première expérience explique donc l'imprécision de certains renseignements.

A l'aide des comptes rendus d'activités 1984, joints systématiquement aux questionnaires, une approche précise du volume des activités entreprises a été possible. Par contre, le profil des participants s'est avéré très difficile à démontrer. Seule, une différenciation entre scolaires et adultes a été obtenue.

Le nombre de salariés a été donné de façon très précise. De plus, le nombre des bénévoles, des administrateurs et leur aide au fonctionnement des associations est parfaitement connu. L'évaluation horaire de cette aide semble demeurer très près de la réalité.

Le financement des associations a été approché de manière précise et ce, pour les structures les plus représentatives. Les structures n'ayant pas répondu à ces questions d'ordre financier considéraient ces demandes comme "indiscrètes".

LES RESULTATS DE L'ENQUETE ET LES COMMENTAIRES

I - STRUCTURES ASSOCIATIVES

Rappel historique

Le mouvement associatif de protection de la nature et de l'environnement est, en France, un mouvement récent à la différence de ce que l'on observe dans les pays voisins comme la Grande Bretagne, les Pays Bas, l'Allemagne, la Suisse ou les pays scandinaves.

Jusqu'aux années 1950-1960, la seule association existante de quelque importance était la Société Nationale de Protection de la Nature (SNPN) fondée en 1854 sous un autre intitulé (elle créera au début du XXe siècle une section ornithologique, la Ligue pour la Protection des Oiseaux qui deviendra autonome en 1964).

Dans les années 1950-1960, la SNPN instituera des sections locales qui acquièrent peu à peu leur autonomie dans les années 1960-1967. Parallèlement d'autres associations se créent (SEPNB en 1956, SEPNC en 1960). La volonté commune de réunir associations nationales, régionales, départementales et locales en un même ensemble où chaque élément garde son originalité et son autonomie tout en poursuivant des buts identiques, conduit à la création de la FFSPN en 1968.

Dans les années 1970-1975, de nombreux comités de défense voient le jour un peu partout en France, la plupart, liés à la défense d'intérêts ponctuels, disparaîtront.

Les autres évolueront vers la défense de l'intérêt général et rejoindront les rangs des associations existantes. C'est l'époque de la création de fédérations régionales ou de la transformation d'associations régionales en fédérations d'associations départementales (FRAPNA, SEPANSO par exemple).

En 1981-1982, à la suite des Etats régionaux de l'Environnement, se forment des comités régionaux rassemblant l'essentiel des associations qui touchent de près ou de loin l'environnement. La plupart du temps, ces Comités sont restés des lieux de rencontre inter associations.

Cette jeunesse du mouvement associatif de protection et de gestion du patrimoine naturel se traduit dans les résultats d'un sondage sur 100 associations membres de la FFSPN en 1984. 8% ont été fondés avant 1965, 76% entre 1965 et 1975 et le reste depuis.

Les structures associatives en 1984

La diversité actuelle des structures associatives résulte aussi bien de leur histoire que des conditions géographiques de leur implantation. Ces structures peuvent être définies comme suit :

. Associations nationales

- généralistes
- spécialisées dans l'étude et la sauvegarde d'un groupe systématique (mammifères, oiseaux, etc),
- spécialisées dans l'étude et la sauvegarde d'un milieu précis (montagne, bocage, mer, etc),
- spécialisées dans un public déterminé (jeunes, journalistes, photographes, etc).

- . Fédérations régionales de fédérations départementales
- . Fédérations régionales d'associations diverses (départementales, spécialisées, etc)
- . Fédérations régionales d'associations départementales
- . Associations régionales (avec ou sans sections, sections départementales ou locales),
- . Associations départementales.

Le degré d'organisation, le mode de fonctionnement sont très divers selon les régions. On peut noter que toutes les associations sont régies par la loi de 1901 (ou 1908 en Alsace et Moselle).

Certaines associations ont créé des groupements de gestion (de territoires naturels, d'équipements tels écloserie d'oeufs de tortue, centre d'initiation) dans lesquels sont associés d'autres partenaires (élus, collectivités locales, sociétés industrielles) ou parfois des bureaux d'étude (S.A.R.L., S.C.O.O.P; etc).

Le tableau I montre cette diversité en présentant brièvement la situation pour 1983-1984.

STRUCTURES DU MOUVEMENT ASSOCIATIF DANS LE DOMAINE DE LA
PROTECTION DE LA NATURE

I - Régions

ALSACE	1 fédération régionale divisée en 2 fédérations départementales. Chacune de ces fédérations regroupe des adhérents directs et des associations de protection de la nature et d'usagers
AQUITAINE	Une fédération départementale qui regroupe des sections départementales autonomes + 1 groupe ornithologique + quelques associations.
AUVERGNE	Une association régionale + quelques fédérations départementales Une fédération régionale + quelques associations départementales + 1 groupe ornithologique régional.
BOURGOGNE	4 associations départementales + 1 association interdépartementale spécialisée + 1 association ornithologique.
CENTRE	1 fédération régionale regroupe des associations départementales + quelques associations locales.
CHAMPAGNE ARDENNE	1 fédération régionale regroupant des associations départementales + 1 association ornithologique.
FRANCHE COMTE	1 fédération régionale et fédérations départementales + quelques associations départementales.
LANGUEDOC	1 association régionale + section départementale + quelques associations départementales.
LIMOUSIN	1 fédération régionale qui regroupe quelques associations départementales
LORRAINE	1 fédération régionale qui regroupe 3 fédérations départementales + 1 association départementale + 4 associations ornithologiques + quelques associations locales
MIDI PYRENEES	1 fédération régionale en cours de structuration + 1 association régionale + quelques associations départementales.
NORD	1 fédération régionale + quelques associations départementales + 1 association ornithologique.
BASSE NORMANDIE	1 association régionale à laquelle adhèrent des associations locales de protection de la nature.
ILE DE FRANCE	Quelques fédérations départementales + 1 association régionale spécialisée ornithologie.
PAYS DE LOIRE	1 fédération régionale + associations départementales + autres structures.
PICARDIE	1 association régionale à laquelle adhèrent des associations locales.

PROVENCE	1 fédération régionale divisée en fédérations départementales.
COTE D'AZUR	1 association régionale spécialisée (oiseaux) divisée en sections départementales.
RHONE ALPES	1 fédération régionale regroupant 8 fédérations départementales + 1 association régionale ornithologique.
Hte NORMANDIE	1 union régionale regroupant des associations locales
DOM	ST PIERRE ET MIQUELON 1 association départementale
	GUADELOUPE 1 fédération départementale
	MARTINIQUE 1 association départementale
	GUYANE 1 association départementale
	REUNION 1 association départementale
TOM	TAHITI 1 association départementale
	Nlle CALEDONIE 1 association départementale
	MAYOTTE 1 association départementale

II - NATIONALES

Associations nationales réparties par groupes suivants. Quelques exemples :

- 1) Généralistes :
 - Société Nationale de Protection de la Nature (SNPN)
 - FFSPN
 - W.W.F. (section française)
 - 2) spécialisées :
 - Ornithologie (LPO, FIR)
 - mammifères (S.F.E.P.M., ARAP)
 - reptiles - amphibiens (SHF, SBF)
 - insectes (OPIE)
 - rapaces (FIR)
- Milieux
- bocage (Défense et renaissance du bocage),
 - rivières (T.O.S- APPSB)
 - montagne (Commission Protection de la Nature du CAF)
 - mer (Greenpeace)
- Publics
- Jeunes (Jeunes et Nature, FJPN)
 - Journalistes (JNE)
 - Emploi Nature
 - Non chasseurs (ROC)
 - Photographes (ASCPF)
 - Parcs zoologiques (ANPZF)
 - Juristes (SFDE)
 - Activités de plein air (COSIROC)

Le tableau II montre le nombre de structures recensées par cette enquête et leur répartition par région

On peut constater qu'il existe au moins 1110 structures (dont 1109 adhèrent directement ou indirectement à la FFSPN) qui ont une activité dans le domaine de la protection de la nature.

Nous avons distingué dans ce tableau les structures 1° dont l'activité essentielle est la protection de la Nature

2° regroupant des usagers du milieu naturel et qui adhèrent aux fédérations de protection de la nature pour participer à la défense des milieux supports de leurs activités. Ces associations ont un autre objectif que la protection de la nature. Cette activité est accessoire. Ce sont des chasseurs (dans le Nord ou l'Est de la France) des pêcheurs, des randonneurs, des alpinistes, des associations d'activité de plein air, etc .

REGIONS	Structures agissant essentiellement dans le domaine de la protection de la nature	Structures d'usagers du milieu naturel adhérent à des fédérations de protection de la nature	TOTAL
ALSACE	50	137	187
AQUITAINE	15	3	18
AUVERGNE	10	35	45
BOURGOGNE	15	2	17
BRETAGNE	18	3	21
CENTRE	18	2	20
CHAMPAGNE ARDENNE'	9	1	10
FRANCHE COMTE	60	12	72
LANGUEDOC	6	10	16
LIMOUSIN	39	5	44
LORRAINE	55	15	70
MIDI PYRENEES	43	6	49
NORD	41	3	44
BASSE NORMANDIE	50	5	55
Hte NORMANDIE	35	15	50
ILE DE FRANCE	10	3	13
PAYS DE LOIRE	50	50	100
PICARDIE	33	8	41
POITOU CHARENTE	20	5	25
PROVENCE COTE AZUR	34	10	44
RHONE ALPES	95	45	140
DOM	10	0	10
TOM	3	0	3
TOTAL	719	375	1094
STRUCTURES NATIONALES	13	2	15
TOTAL GENERAL	732	377	1109
Section française WWF	1		1
			1110

II - LES ADHERENTS

Le tableau III donne région par région (+ associations nationales) la répartition des adhérents aux associations de protection de la Nature.

Ici encore, nous avons distingué les adhérents à une association dont le but essentiel est la protection de la nature, des adhérents à une association d'usagers du milieu naturel.

Ce tableau exprime les résultats bruts tels qu'ils ont été fournis par les associations. Il peut donc intégrer le fait qu'une même personne adhère à plusieurs associations. Un sondage effectué en 1979 par la FFSPN avait estimé que le pourcentage de ces personnes était d'environ 0,8%. Si l'on admet actuellement un pourcentage de 1 % (le nombre d'associations nationales adhérent à la FFSPN a augmenté) on peut dire qu'en 1984 environ 850 000 personnes adhèrent à une association membre de la FFSPN. Ce chiffre est à rapprocher de l'estimation faite en 1979 (avec une précision inférieure à cette étude) et qui donnait 500 000 adhérents. On peut donc dire que le mouvement associatif de protection de la nature a gagné près de 350 000 adhérents en 5 ans. Il est en progression constante. Il est probable, bien qu'aucun élément objectif ne permette de l'affirmer, que la progression s'est accélérée à partir de 1982. Ceci pourrait être lié à l'augmentation rapide du nombre de salariés employés par les associations (postes attribués par le Ministère de l'Environnement fin 1981) qui ont accru leur efficacité et probablement fait croître le nombre d'adhérents.

On peut noter que 3 régions se distinguent par leur nombre plus élevé d'adhérents. Ce sont les régions Alsace et Rhône Alpes (vraisemblablement en raison de leur structuration importante) et la région Provence Côte d'Azur (en raison des pressions sur le littoral, le nombre de comité de défense est très élevé).

Au niveau national, la disparité est également importante selon les associations. Les raisons en sont diverses.

- 1) L'attrait exercé par tel ou tel groupe systématique "sympathique"

Les protecteurs des oiseaux sont 8000 (FIR + LPO)
Ceux des reptiles et amphibiens 350.

- 2) Le public concerné : les journalistes de nature ne sont que 200, les alpinistes 90 000.

Enfin, on notera que, près de la moitié des adhérents à une association dont le but principal est la protection de la nature, est membre d'associations nationales.

Le nombre de personnes sensibilisées est, pour les raisons indiquées précédemment, plus approximatif. Ont été comptées comme "sensibilisées", les personnes ayant participé à une activité précise d'une association (stages, expositions, conférences, visites de réserves, etc).

On peut globalement estimer que + d'1,9 million d'individus durant l'année 84 ont participé à une activité d'une association de protection de la nature, près de la moitié d'entre elles en étant membre .

tableau III

REGION	Adhérent à une association de protection de la nature	Usagers membres d'une association affiliée à une association de protection de la nature	TOTAL	SENSIBILISES
ALSACE	2 586	262 000	264 586	10 20 000
AQUITAINE	2 125	?	2 125	?
AUVERGNE	1 975	?	1 975	2 000 +
BOURGOGNE	1 009	?	1 009	18 700
BRETAGNE	3 917	?	3 917	10 000
CENTRE	1 619	1 500	3 119	20 400
CHAMP. ARDENNE	965	1 035	2 000	9 000 + ?
FRANCHE COMTE	768	27 700	28 468	25 800
LANGUEDOC ROUSSILLON	855	0	855	6 600
LIMOUSIN	400	2 000	2 400	10 000
LORRAINE	2 500	10 300	12 800	17 000
MIDI PYRENEES	1 010	5 000	6 010	5 000
NORD	1 850	10 000	11 850	?
BASSE NORMANDIE	500	?	500	1 000
Hte NORMANDIE	600	?	600	5 000
R. PARIS	700	?	700	3 000
PAYS LOIRE	665	83 000	83 665	158 000
PICARDIE	325	?	325	?
POITOU CHARENTES	600	0	600	4 000
PROV. COTE AZUR	4 375	150 300	154 675	329 100
RHONE ALPES	4 375	130 000	134 375	329 000
REUNION	500	0	500	3 000
GUYANE	50	0	50	500
GUADELOUPE	395	300	695	?
Nlle CALEDONIE	430	0	430	3 000
TOTAL	35 094	683 135	718 025	970 100
ASS. NATIONALES	30 040	93 000	123 040	100 000
TOTAL GENERAL	65 134	776 135	841 065	1 070 100

III - LES ACTIONS ENTREPRISES

Les associations éprouvent des difficultés à répondre de manière précise à cette partie du questionnaire.

Rares sont celles qui, actuellement, comptabilisent le nombre de leurs actions et le temps passé à les réaliser.

L'information existe pourtant, mais elle est très dispersée dans des rapports internes, des comptes rendus d'activité, les bulletins. Dans le cadre de cette étude, il n'a pas été possible de dépouiller toute cette documentation.

Nous ne pouvons donc que présenter un bilan qualitatif. Les quelques quantitatives données dont nous disposons étant à notre avis trop peu nombreuses pour être significatives.

Dans l'ensemble, les associations ont 9 types d'activités :

- information et éducation du public (interventions en milieu scolaire, expositions, conférences, animation nature, sorties, voyages,)
- formation de publics spécialisés (animateurs, élus, fonctionnaires),

- participation et concertation avec les élus et les administrations (commissions, interventions relations suivies),
- diffusion d'informations vers les médias
- études (y compris inventaires)
- procédures judiciaires (recours en tribunaux administratifs et conseil d'Etat, poursuite en tribunaux correctionnels pour pollution ou infraction à la loi sur la protection de la nature
- Edition d'un bulletin ou d'une revue,
- Acquisition et gestion de milieux naturels (réserves naturelles officielles, réserves libres, terrains propres),
- gestion de structures (conservatoires, centre d'initiation, centre de sauvegarde d'animaux, etc).

Cette liste est loin d'être exhaustive, mais présente les types d'activités pratiqués par la grande majorité des associations.

Les rubriques ci-après donnent une indication des actions caractéristiques des associations. Elles reflètent les particularismes de chacune d'elle. Les chiffres donnés portent sur les réponses de 80 structures.

Sauvegarde Faune et Flore	80 Structures
Milieux scolaires	75
Recherche et Etude Ornithologique	55
Affaires juridiques	55
Soirées débats	52
Sorties guidées sur terrain	52
Etudes d'impact	50
Conception et animation expo	44
Conférences	42
Protection rapaces	42
Pollution des eaux	32
Contrats d'Etudes	30
Sentier Ecologique	27
Stages	24
Protection littoral	23
Inventaire Faune et Flore	22
Organisation de Colloques	22
Sauvegarde de l'ours	22
Etudes Espèces	20
Connaissances batraciens reptiles	20
Edition Revue	19
Gestion de réserves naturelles	19
Instruction arrêté biotope	18
Formation Enseignants	16
Lutte contre l'urbanisme	14
Pollution atmosphérique	14
Montage diapos	14
Nettoyage rivières	14
Sensibilisation des pêcheurs	13
Achat terrain	13
Chantiers bénévoles	13
Classe verte	12
Dénombrement de cervidés	12
Enquête sur ligne EDF	10
Centre de soins d'animaux sauvages	7
Réalisation Emissions Radios	4
Portection des sites	4
Randonnées pédestres	4

L'emploi de salariés est un phénomène relativement nouveau dans les associations de protection de la nature. Avant 1980, seule une dizaine d'entre elles avait plus de 2 salariés à plein temps. La création par le Ministère de l'Environnement de postes plein temps fin 1981 a créé une dynamique donnant aux associations des possibilités qu'elles n'avaient pas jusqu'alors. Ces postes ont été pour la plupart transformés en "FONJEP" et la quasi totalité des associations a dégagé les ressources nécessaires au cofinancement de ces postes au nombre de 56 en 1984.

Les associations qui ont le plus de salariés sont celles qui gèrent des réserves naturelles.

Les objecteurs de conscience représentent 38% des permanents à temps plein des associations.

Les jeunes volontaires sont par contre relativement peu nombreux.

V - LE FINANCEMENT DES ASSOCIATIONS

On peut constater que la part des subventions (état + région) reste, contrairement à ce qui est souvent affirmé, faible (31%). En ce qui concerne les subventions d'état, elles sont nettement plus importantes pour les associations nationales (41%) que pour les associations régionales (23,3% en moyenne), ce qui semble logique. La part de financement due aux régions et aux départements est très disparate (de 0 à 20%). Le montant des dons reste très faible (1%). Par contre les recettes liées aux activités (51%) représentent l'essentiel des ressources des associations.

LES PERMANENTS A PLEIN TEMPS (1984)

	Salariés à temps plein	Objecteurs de conscience	Jeunes volontaires
ALSACE	11	8	2
AQUITAINE	5	3	3
AUVERGNE	3	4	2
BOURGOGNE	5	7	3
BRETAGNE	16	9	6
CENTRE	5	6	5
CHAMPAGNE ARDENNE	6	3	2
FRANCHE COMTE	5	10	3
LANGUEDOC	4	6	2
LIMOUSIN	2	4	2
LORRAINE	4	10	5
MIDI PYRENEES	3	7	4
NORD	3	8	6
Basse NORMANDIE	4	4	3
Hte NORMANDIE	2	4	3
ILE DE FRANCE	?	?	?
PAYS DE LOIRE	2	6	2
PICARDIE	0	4	1
POITOU CHARENTES	2	1	2
PROVENCE COTE D'AZUR	2	4	2
RHONE ALPES	5	3	8
TOTAL	89	111	66
ASSOCIATIONS NATIONALES	56	25	10
TOTAL GENERAL	145	136	76
	357		

FINANCEMENT DES ASSOCIATIONS

	BUDGET GLOBAL	% ETAT	% REGION	% COTISATION	% DONNS	ACTIVITES
ALSACE	1 534 544	29	11	7	1	52 %
AQUITAINE	921 600	70	0,5	8	0,5	21 %
AUVERGNE	413 561	14	3	18	0	65 %
BOURGOGNE	213 500	9,5%	3,5	22	2	63 %
BRETAGNE	1 743 337	40	6	15	1,5	43,5 %
CENTRE	1 305 359	20	8	15	0	57 %
CHAMPAGNE ARDENNE	23 030	27	7	30	0	36 %
FRANCHE COMTE	605 876	22	20	10	1	47 %
LANGUEDOC	294 500	15	7	20	1	57 %
LIMOUSIN	149 000	65	0	5	0	30
LORRAINE	881 000	10	11	11	0	68 %
MIDI PYRENEES	586 224	15	0	13	3	66 %
NORD	283 627	10	0	19	0	71 %
BASSE NORMANDIE	250 000	12	1	9	1	77 %
HTC NORMANDIE		P A S D' I N F O R M A T I O N				
ILE DE FRANCE		P A S D' I N F O R M A T I O N				
PAYS DE LOIRE	204 500	13	5	17	2	63 %
PICARDIE	86 099	20	6	22	2	50 %
FCITON CHARENTES	19 000	40	0	24	1	35 %
PROVENCE COTE D'AZUR	133 000	15	5	40	0	75 %
RHONE ALPES	1 261 537	18	8	14	0	60 %
REUNION	87 000	0	41	46	0	13 %
ASSOCIATIONS NATIONALES	14 897 887	41	0	12	1	46 %
TOTAL GENERAL ASSOCIATIONS	25 640 894	26	5	17	1	51 %

CONCLUSION

A l'issue de cette enquête, nous pouvons affirmer que les objectifs ont été atteints. Elle permet d'avoir une bonne vue d'ensemble du monde associatif oeuvrant dans le domaine de la protection et de la gestion du patrimoine naturel pour l'exercice 1983-1984.

Cette première approche quantitative n'est, bien sûr, pas exempte de critiques et de zones d'ombres, comme toute entreprise nouvelle. Elle a le mérite de fournir un outil de référence qui doit être amélioré et qui devrait permettre ultérieurement d'effectuer des comparaisons et d'estimer l'évolution dans le temps des associations de protection de la nature.

Elle a eu aussi, comme premier effet, de provoquer les associations et de les stimuler dans une recherche sur leur impact réel dans la société française d'aujourd'hui. C'est là un point redevable au Conseil National de la Vie Associative qui nous semble tout à fait positif.

Les résultats de cette enquête révèlent un fait essentiel, une augmentation de 70% du nombre des adhérents aux associations de protection de la nature entre 1979 et 1984, ce qui traduit un dynamisme certain de cette composante du monde associatif.

Enfin et c'est une donnée importante tant pour ces associations que pour le mouvement associatif en général, cette étude montre également qu'en 1983/1984, 1 million neuf cent mille Français ont été sensibilisés aux questions d'environnement par le biais des associations de protection de la nature et que la moitié adhère volontairement à des associations ou fédérations préoccupées par la sauvegarde et la transmission du patrimoine naturel.

Cela confirme les indications fournies par les différents sondages réalisés en France ces dernières années (les Français et l'Environnement SOFRES 1981 - Les Européens et leur environnement - Commission des communautés européennes 1982 - Les Français et la chasse politique. SOFRES . Le Monde 1984 - Les Français et la nature . BVA . Le chasseur français 1985).

C'est dire l'importance de l'environnement et des associations qui l'ont pour objet au sein de la société française.